



Direction des Familles et de la Petite Enfance
Sous-direction de l'accueil de la petite enfance

2019 DFPE 156 Subvention (900 000€) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour la création d'un multi-accueil au 8 rue Campagne Première- 140 Bd du Montparnasse 14ème

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, créée en 1906, et reconnue d'utilité publique par décret du 26 décembre 1922, déploie son action en direction des personnes vulnérables de la naissance à la fin de vie, dans une approche globale et selon les principes de bientraitance et de laïcité.

La Fondation assure la gestion de 22 structures d'accueil de la petite enfance, totalisant une capacité d'accueil de 1 218 places subventionnées par la municipalité parisienne. De plus, elle gère pour la Ville de Paris quatre établissements municipaux représentant un total de 172 places. La Fondation gère également 3 centres de protection maternelle et infantile (PMI).

Par délibération du 26 avril 2017, le conseil d'administration de la Fondation a approuvé le principe de la création d'un multi-accueil de 45 places au 8 rue Campagne première- 140 Bd du Montparnasse à Paris 14^{ème}. Le multi-accueil sera situé au 1^{er} étage d'un bâtiment de 8 étages qui accueillera des logements, dont des logements sociaux, un commerce et un bureau de poste.

La Fondation a choisi de missionner le cabinet d'architectes Kalus-Roussel pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération. Les travaux débuteront en juillet 2019 en vue d'une ouverture de l'établissement en mars 2020. Le multi accueil disposera d'une surface de 708 m² dont 247 m² d'espaces extérieurs.

Afin de financer les dépenses afférentes à cette opération, la Fondation sollicite auprès de la Ville de Paris l'obtention d'une aide financière.

Le coût global de l'opération est de 1 339 000 euros. Le soutien de la Caisse d'allocations familiales à ce projet devrait s'élever à 423 000 euros et la contribution de la Fondation s'établit à 16 000 euros. Dans ces conditions, il vous est proposé de fixer le montant de la subvention municipale à 900 000 euros. Cette aide représente 67,21% de l'investissement.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de la Fondation ainsi que son projet.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon la convention, ci-jointe, qui fixe les modalités d'attribution d'une subvention d'équipement de 900 000 euros au profit de cette structure, au titre de 2019.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris